

# ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2011

#### RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Téléfilm Canada sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et, lorsque cela est approprié, comprennent des estimations fondées sur l'expérience et le jugement de la direction. La direction est également responsable de tous les autres renseignements présentés dans le rapport annuel et de leur concordance avec les états financiers.

La direction maintient des systèmes comptables, financiers, de contrôle de gestion et d'information, de même que des pratiques de gestion conçus pour fournir une assurance raisonnable que des informations fiables et pertinentes sont disponibles au moment opportun; que les actifs sont protégés et contrôlés; que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en vue de la réalisation des objectifs de la Société et que l'exploitation est menée efficacement. Les systèmes de contrôle interne sont soumis à l'examen périodique des auditeurs internes de la Société. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes à la partie VIII de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10 des Statuts révisés du Canada de 1970, dans sa version antérieure au 1<sup>er</sup> septembre 1984 comme si elle n'avait pas été abrogée et comme si la Société était mentionnée à l'annexe C de cette loi, aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi sur Téléfilm Canada*, aux règlements administratifs et aux politiques de la Société.

Le conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière tel que précisé ci-dessus. Le conseil assume cette charge par l'entremise du comité de vérification et des finances qui est composé d'administrateurs dont aucun n'est membre de la direction. Le comité revoit les états financiers trimestriels, ainsi que les états financiers annuels et tous les rapports s'y rattachant et peut faire des recommandations au conseil d'administration à l'égard de ceux-ci et/ou d'affaires connexes. Également, le comité se réunit périodiquement avec les auditeurs internes et externes et avec la direction pour examiner l'étendue de l'audit et pour évaluer les comptes rendus de leurs audits.

L'auditeur externe, le vérificateur général du Canada, effectue un audit indépendant des états financiers et présente son rapport à la Société et au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

Montréal, Canada Le 17 juin 2011 Ca<sup>r</sup>olle Brabant, CA, MBA Directrice générale

Denis Pion,

Directeur - Administration et Services d'entreprise



# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

# Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Téléfilm Canada, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des résultats, du résultat étendu et de l'avoir du Canada et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

# Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du

caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Téléfilm Canada au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

# Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur la gestion des finances publiques, je déclare qu'à mon avis les principes comptables généralement reconnus du Canada ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de Téléfilm Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, à la Loi sur Téléfilm Canada et aux règlements administratifs de Téléfilm Canada.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,

Sylvain Ricard, CA auditeur vérificateur général adjoint

Le 17 juin 2011 Montréal, Canada

# État des résultats, du résultat étendu et de l'avoir du Canada

Exercice terminé le 31 mars 2011

| En milliers de dollars                                      | Annexe |     | 2011 |     | 2010 |
|---|--------|-----|------|-----|------|
| Dépenses de support   |        |     |      |     |      |
| Fonds du long métrage du Canada                             | Α      | 96  | 463  | 99  | 211  |
| Autres fonds  | В      | 3   | 707  | 2   | 876  |
| Fonds des nouveaux médias du Canada                         |        |     | 98   | 13  | 189  |
|   |        | 100 | 268  | 115 | 276  |
| Récupérations   |        | (9  | 109) | (9  | 252) |
| Dépenses de support nettes                                  |        | 91  | 159  | 106 | 024  |
| Frais de fonctionnement et d'administration                 | С      | 28  | 370  | 28  | 905  |
| Coût de l'exploitation                                      |        | 119 | 529  | 134 | 929  |
| Revenus   |        |     |      |     |      |
| Honoraires de gestion provenant du Fonds des médias du Cana | da     | 9   | 599  | 7   | 887  |
| Intérêts et autres revenus                                  |        |     | 361  |     | 504  |
| Revenus d'investissements                                   |        |     | 93   |     | 148  |
|   |        | 10  | 053  | 8   | 539  |
| Coût net de l'exploitation avant financement gouvernemental |        | 109 | 476  | 126 | 390  |
| Financement gouvernemental                                  |        |     |      |     |      |
| Crédit parlementaire  |        | 105 | 604  | 105 | 667  |
| Contributions du ministère du Patrimoine canadien           |        |     | -    | 13  | 098  |
| Amortissement de l'aide gouvernementale reportée (note 8)   |        | 1   | 312  | 1   | 708  |
|   |        | 106 | 916  | 120 | 473  |
| Résultat net d'exploitation et résultat étendu              |        | (2  | 560) | (5  | 917) |
| Avoir du Canada au début                                    |        | 44  | 489  | 50  | 406  |
| Avoir du Canada à la fin                                    |        | 41  | 929  | 44  | 489  |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Bilan 31 mars 2011

| En milliers de dollars                                       | Note |    | 2011 |    | 2010 |
|--|------|----|------|----|------|
| Actif  |      |    |      |    |      |
| Actif à court terme  |      |    |      |    |      |
| À recevoir du Canada   |      | 37 | 239  | 37 | 391  |
| Débiteurs  | 4    | 3  | 487  | 4  | 048  |
| À recevoir du Fonds des médias du Canada                     |      | 3  | 028  | 2  | 028  |
| Contributions à recevoir du ministère du Patrimoine canadien |      |    | _    | 2  | 663  |
| Frais payés d'avance   |      | 1  | 797  | 2  | 017  |
|  |      | 45 | 551  | 48 | 147  |
| Débiteurs à long terme                                       | 4    |    | 355  |    | -    |
| Immobilisations corporelles                                  | 5    | 2  | 305  | 2  | 995  |
| Actifs incorporels   | 5    |    | 958  | 1  | 517  |
|  |      | 49 | 169  | 52 | 659  |
| Passif et avoir du Canada                                    |      |    |      |    |      |
| Passif à court terme   |      |    |      |    |      |
| Créditeurs et frais courus                                   | 6    | 2  | 360  | 1  | 535  |
| Passif à long terme  |      |    |      |    |      |
| Avantages incitatifs reportés sur bail                       |      |    | 360  |    | 503  |
| Obligation au titre des indemnités de départ                 | 7 b) | 1  | 257  | 1  | 620  |
| Aide gouvernementale reportée                                | 8    | 3  | 263  | 4  | 512  |
|  |      | 4  | 880  | 6  | 635  |
| Avoir du Canada  | 9    | 41 | 929  | 44 | 489  |
|  |      | 49 | 169  | 52 | 659  |

Engagements (note 10)

Éventualités (note 13)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil:

Michel Roy, Président

# État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2011

| En milliers de dollars   | 2011    | 2010    |
|--|---------|---------|
| Activités d'exploitation   |         |         |
| Résultat net d'exploitation et résultat étendu   | (2 560) | (5 917) |
| Éléments sans effet sur la trésorerie :  |         |         |
| Amortissement des immobilisations corporelles  | 690     | 693     |
| Amortissement des actifs incorporels   | 622     | 1 015   |
| Diminution des avantages incitatifs reportés sur bail                                      | ( 143)  | ( 143   |
| Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des indemnités                          |         |         |
| de départ  | ( 363)  | 139     |
| Amortissement de l'aide gouvernementale reportée   | (1 312) | (1 708) |
|  | (3 066) | (5 921) |
| Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :                                |         |         |
| Diminution des débiteurs   | 561     | 765     |
| Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Fonds des médias du Canada              | (1 000) | 337     |
| Diminution (augmentation) des contributions à recevoir du ministère du Patrimoine canadien | 2 663   | (1 938) |
| Diminution (augmentation) des frais payés d'avance   | 220     | ( 93)   |
| Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus                                   | 825     | (3 038) |
| Augmentation des débiteurs à long terme  | ( 355)  | -       |
|  | ( 152)  | (9 888) |
| Activités de financement   |         |         |
| Crédit parlementaire - aide gouvernementale  | 63      |         |
| Activités d'investissement   |         |         |
| Acquisition d'actifs incorporels   | ( 63)   | -       |
| Diminution des liquidités  | ( 152)  | (9 888) |
| A recevoir du Canada au début  | 37 391  | 47 279  |
| À recevoir du Canada à la fin  | 37 239  | 37 391  |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2011

#### 1. Statut et activités

La Société a été constituée en 1967 par la *Loi sur Téléfilm Canada*. Elle a pour mission de favoriser et d'encourager le développement de l'industrie audiovisuelle au Canada, composée notamment des industries du long métrage, de la télévision et des nouveaux médias. La Société peut également agir dans le cadre d'accords conclus avec le ministère du Patrimoine canadien pour la prestation de services ou la gestion de programmes concernant les industries audiovisuelles ou de l'enregistrement sonore.

Téléfilm est une société d'État régie, inter alia, par la partie VIII de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10 des Statuts révisés du Canada de 1970, dans sa version antérieure au 1<sup>er</sup> septembre 1984 comme si elle n'avait pas été abrogée et comme si la Société était mentionnée à l'annexe C de cette loi. La Société est également assujettie à certaines dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

# 2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Société sont les suivantes :

# a) Dépenses de support

Les dépenses de support comprennent l'ensemble de l'aide accordée aux activités de l'industrie du long métrage, de la télévision et des nouveaux médias. Les dépenses de support sont effectuées principalement via des investissements, des avances à remboursement conditionnel, des subventions et contributions et sont comptabilisées comme suit :

- Les investissements accordés en contrepartie d'une participation aux revenus d'exploitation et les avances à remboursement conditionnel sont constatés aux résultats dans l'exercice au cours duquel ils sont versés ou payables; ils sont tous constatés aux dépenses de support en raison de l'incertitude des sommes pouvant être recouvrées.
- ii) Les subventions et contributions sont constatées aux résultats dans l'exercice au cours duquel elles sont versées ou payables.

#### b) Récupérations

Les récupérations proviennent des avances recouvrées et des participations aux revenus d'exploitation découlant des investissements. Les récupérations sont constatées aux résultats au moment où elles sont exigibles. Toute récupération d'investissement qui excède le montant investi est comptabilisée comme revenu d'investissement. Les récupérations sont présentées nettes des pertes sur créances irrécouvrables.

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2011

# 2. Principales conventions comptables (suite)

# c) Revenus

# Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion correspondent au remboursement des dépenses relatives à l'administration et à la livraison des programmes de financement du Fonds des médias du Canada. Les honoraires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

## Intérêts et autres revenus

Les intérêts et autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés au cours de l'exercice où ils sont gagnés et mesurables.

# d) Financement gouvernemental

La Société obtient des fonds par le biais d'un crédit parlementaire et de contributions du ministère du Patrimoine canadien. Le montant de crédit parlementaire utilisé pour financer les dépenses de support et les frais de fonctionnement et d'administration est constaté à l'état des résultats, du résultat étendu et de l'avoir du Canada. La portion de crédit parlementaire utilisée pour financer les acquisitions des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est comptabilisée comme aide gouvernementale reportée au bilan et est amortie selon la même base que les actifs auxquels elle se rapporte. Le crédit parlementaire est comptabilisé jusqu'à concurrence des montants admissibles encourus.

Les contributions du ministère du Patrimoine canadien sont comptabilisées à l'état des résultats, du résultat étendu et de l'avoir du Canada jusqu'à concurrence des dépenses admissibles encourues.

#### e) Montant à recevoir du Canada

Les opérations bancaires de la Société sont traitées par le Receveur Général du Canada et affectent le Trésor, d'où l'absence de comptes bancaires. Aux fins des états financiers, le résultat de l'ensemble des opérations bancaires est présenté au bilan comme compte à recevoir du Canada.

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2011

# 2. Principales conventions comptables (suite)

# f) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie utile respective selon les taux suivants :

| Actif                       | Taux           |
|-----------------------------|----------------|
| Immobilisations corporelles |                |
| Améliorations locatives     | Durée des baux |
| Équipements technologiques  | 20 %           |
| Mobilier                    | 10 %           |
| Actifs incorporels          |                |
| Logiciels et licences       | 14 % et 20 %   |

Les éléments d'actif reliés aux travaux en cours ne font pas l'objet d'un amortissement. Lorsque les travaux en cours sont achevés, les sommes relatives aux actifs sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles et actifs incorporels et sont amorties conformément à la politique de la Société.

## g) Avantages sociaux futurs

#### Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Ce régime de retraite à prestations déterminées offre des prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les cotisations versées à titre d'employeur sont établies en fonction du Régime de retraite de la fonction publique et représentent le coût complet pour la Société. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations de la Société sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. La Société n'est pas tenue de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

# <u>Indemnités de départ</u>

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées. L'obligation au titre des indemnités de départ est calculée à une valeur actuelle selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière; d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de services, de la probabilité de départ pour raison de démission ou de retraite et d'autres facteurs. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Ces indemnités constituent pour la Société la seule obligation de cette nature dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices.

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2011

# 2. Principales conventions comptables (suite)

#### h) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société.

# Classification

Le montant à recevoir du Canada est classé comme étant détenu à des fins de transaction et toute variation de la juste valeur pendant la période est constatée dans les résultats.

Les montants à recevoir du Fonds des médias du Canada, les Contributions à recevoir du ministère du Patrimoine canadien et les Débiteurs sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction et toute variation de la juste valeur est constatée aux résultats. Lorsque la valeur de rendement de l'argent n'est pas importante en raison du fait qu'il s'agit d'échéances à court terme, les sommes à recevoir sont comptabilisées au montant de la facture initiale moins la provision pour créances irrécouvrables.

Les Débiteurs à long terme, nets de la provision pour créances irrécouvrables, sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction et toute variation de la juste valeur est constatée dans les résultats.

Les Créditeurs et frais courus sont détenus à des fins de transaction. Lorsque la valeur de rendement de l'argent n'est pas importante en raison du fait qu'il s'agit de créditeurs et de frais courus à court terme, les sommes à payer sont comptabilisées au montant de la facture initiale.

# i) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimés et des hypothèses qui affectent les montants présentés comme actifs et passifs à la date des états financiers et les montants présentés comme revenus, financement gouvernemental et dépenses pendant la période de déclaration. La provision pour créances irrécouvrables, la durée de vie des immobilisations corporelles et actifs incorporels, l'obligation au titre des indemnités de départ et les éventualités sont les items les plus importants où des estimations sont utilisées. Les résultats réels peuvent différer de ces estimés de façon significative.

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2011

# 3. Adoption de nouvelles normes comptables

## **Changements comptables futurs**

## Normes d'information financière

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2010, la Société a procédé à l'analyse de l'incidence de l'adoption des Normes comptables pour le secteur public. La Société se classe comme « autres organismes publics » et a choisi d'adopter les Normes comptables pour le secteur public. Ces normes s'appliqueront pour l'exercice débutant le 1 avril 2011. Les effets de ces nouvelles normes seront constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable ayant une incidence sur les résultats sont principalement; les avantages incitatifs reportés sur bail, les avantages sociaux futurs, et l'aide gouvernementale reportée.

# 4. Débiteurs

| En milliers de dollars             | 2011  | 2010  |
|------------------------------------|-------|-------|
| Débiteurs reliés aux récupérations | 1 904 | 683   |
| Taxes à récupérer                  | 1 074 | 2 825 |
| Autres débiteurs                   | 864   | 540   |
|                                    | 3 842 | 4 048 |
| Portion à court terme              | 3 487 | 4 048 |
| Portion à long terme               | 355   | -     |
|                                    | 3 842 | 4 048 |

# 5. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

| En milliers de dollars                 |        |                         | 2011            | 2010            |
|--|--------|-------------------------|-----------------|-----------------|
|  | Coût   | Amortissement<br>cumulé | Valeur<br>nette | Valeur<br>nette |
| <u>Immobilisations corporelles</u>     |        |                         |                 |                 |
| Améliorations locatives                | 4 595  | 2 790                   | 1 805           | 2 382           |
| Équipements technologiques et mobilier | 1 143  | 643                     | 500             | 613             |
| Actifs incorporels                     | 5 738  | 3 433                   | 2 305           | 2 995           |
| Logiciels et licences                  | 14 499 | 13 604                  | 895             | 1 517           |
| Travaux en cours                       | 63     | -                       | 63              | -               |
|  | 14 562 | 13 604                  | 958             | 1 517           |
|  | 20 300 | 17 037                  | 3 263           | 4 512           |

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2011

#### 6. Créditeurs et frais courus

| En milliers de dollars  | 2011  | 2010  |
|---|-------|-------|
| Créditeurs reliés aux dépenses de support, fournisseurs et frais courus | 2 054 | 1 337 |
| Avantages incitatifs reportés sur bail à court terme                    | 143   | 143   |
| Obligation au titre des indemnités de départ à court terme              | 163   | 55    |
|   | 2 360 | 1 535 |

# 7. Avantages sociaux futurs

# a) Régime de retraite

La Société et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations qui sont pleinement indexées selon la hausse de l'Indice des prix à la consommation. Les cotisations versées par la Société et ses employés au Régime de retraite de la fonction publique se sont élevées à :

| En milliers de dollars    | 2011  | 2010  |
|---------------------------|-------|-------|
| Cotisations de la Société | 1 943 | 1 984 |
| Cotisations des employés  | 1 010 | 1 017 |

# b) Obligation au titre des indemnités de départ

La Société paie des indemnités de départ à ses employés fondées sur la raison du départ, les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime n'étant pas provisionné, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Pour calculer l'obligation au titre des indemnités de départ la Société utilise; un taux de croissance de la rémunération de 2,75%, un taux d'actualisation de 3,75%, une probabilité de départ des employés de 10% avant l'âge de 55 ans et l'âge de 59 ans comme hypothèse de départ à la retraite. Au cours de l'exercice, la méthode d'estimation du calcul de l'obligation au titre des indemnités de départ a fait l'objet d'une révision. La révision d'estimation a eu pour effet de diminuer la charge relative aux indemnités de départ. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs et au moyen des autres sources de financement. À la date du bilan, les renseignements utiles à l'égard de ce régime sont les suivants :

| En milliers de dollars                              | 2011   | 2010   |
|---|--------|--------|
| Solde au début                                      | 1 675  | 1 585  |
| Révision d'estimation                               | ( 343) | -      |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice     | 210    | 278    |
| Indemnités versées au cours de l'exercice           | ( 122) | ( 188) |
| Solde à la fin                                      | 1 420  | 1 675  |
| Portion à court terme (incluse dans les créditeurs) | 163    | 55     |
| Portion à long terme                                | 1 257  | 1 620  |
|   | 1 420  | 1 675  |

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2011

# 8. Aide gouvernementale reportée

Le montant figurant au bilan est constitué des éléments suivants :

| En milliers de dollars   | 2011        | 2010       |
|--|-------------|------------|
| Solde au début<br>Crédit parlementaire pour l'aide gouvernementale | 4 512<br>63 | 6 220<br>- |
| Amortissement de l'aide gouvernementale reportée                   | (1 312)     | (1 708)    |
| Solde à la fin   | 3 263       | 4 512      |

# 9. Information concernant la gestion du capital

La Société définit son capital comme étant l'Avoir du Canada. En vertu de la *Loi sur Téléfilm Canada*, et d'autres lois fédérales, la Société est tenue de se conformer à certaines exigences de nature financière. Ainsi, la Société gère l'Avoir du Canada en surveillant prudemment ses revenus, ses dépenses, ses actifs, ses passifs et ses transactions financières générales, de manière à ce que la Société atteigne efficacement ses buts et objectifs en conformité avec ces lois tout en demeurant en exploitation. Il n'y a pas eu de changement dans la gestion du capital de la Société durant l'exercice.

# 10. Engagements

# a) Dépenses de support

La Société est engagée contractuellement à verser des sommes dans le cadre de ses programmes. Le total des paiements prévus qui sera versé au cours des prochains exercices s'établit comme suit :

| En milliers de dollars | Total           |
|------------------------|-----------------|
| 2012<br>2013           | 32 043<br>1 842 |
|                        | 33 885          |

## b) Baux

La Société a signé des baux à long terme pour la location de locaux et d'équipement dans le cadre de ses activités. Le total des paiements minimums exigibles qui sera versé au cours des prochains exercices s'établit comme suit :

| En milliers de dollars | Total |
|------------------------|-------|
| 2012                   | 1 256 |
| 2013                   | 1 686 |
| 2014<br>2015           | 1 302 |
| 2015                   | 738   |
|                        | 4 982 |

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2011

# 11. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, celles-ci sont constatées selon la valeur de l'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les entités apparentées.

#### 12. Instruments financiers

#### Juste valeur

Le montant à recevoir du Canada, les Débiteurs à court terme, les Contributions à recevoir du ministère du Patrimoine canadien, le montant à recevoir du Fonds des médias du Canada et les Créditeurs et frais courus font partie du cours normal des activités de la Société. La valeur comptable de ces instruments financiers correspond à leur juste valeur du fait que ces instruments ont des échéances relativement brèves. La juste valeur des Débiteurs à long terme à été déterminée par l'actualisation des versements prévus aux ententes de remboursement au taux d'escompte moyen de la Banque du Canada établi à la date du bilan.

## Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent de ses opérations. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés, à des fins spéculatives.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque d'intérêt se définit comme l'exposition de la Société à une perte de revenu d'intérêt ou une perte de valeur sur les instruments financiers résultant d'une variation du taux d'intérêt. Comme l'échéance de l'essentiel des instruments financiers de la Société sont à court terme, toute variation du taux d'intérêt n'aurait pas d'impact important sur les états financiers. L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt est non significative.

# Risque de liquidité

La Société a des engagements contractuels (note 10) et des passifs financiers (notes 6 : créditeurs et frais courus et 7b : obligation au titre des indemnités de départ) et est, par conséquent, exposée au risque de liquidité.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des créditeurs et frais courus au 31 mars 2011 :

| En milliers de dollars                                   | 2011  | 2010  |
|--|-------|-------|
| 1-30 jours   | 1 624 | 1 155 |
| 31-90 jours  | 80    | 62    |
| 91 jours à 1 an  | 656   | 318   |
| Total valeur comptable et flux de trésorerie contractuel | 2 360 | 1 535 |

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2011

# 12. Instruments financiers (suite)

La Société croit que les fonds futurs générés par les activités d'exploitation et l'accès à des liquidités additionnelles provenant de crédits parlementaires seront suffisants pour faire face à ses obligations. Sous la supervision de la haute direction, la Société gère les liquidités en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie prévus.

# Risque de crédit

Les instruments financiers qui pourraient assujettir la Société à un risque de concentration de crédit se composent principalement du montant à recevoir du Canada, des Débiteurs, des Contributions à recevoir du ministère du Patrimoine canadien et du montant à recevoir du Fonds des médias du Canada.

Il n'y a pas de concentration de Débiteurs pour un client en particulier, de par la nature de la clientèle et leur répartition géographique. La Société est ainsi protégée contre une concentration du risque de crédit. Au 31 mars 2011, l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux Débiteurs correspond à leur valeur comptable.

#### Débiteurs:

| En milliers de dollars                 | 2011    | 2010    |
|--|---------|---------|
| Courant - 30 jours                     | 2 244   | 2 438   |
| 31-90 jours                            | 659     | 1 277   |
| 91 jours et plus                       | 2 450   | 1 567   |
| Provision pour créances irrécouvrables | (1 511) | (1 234) |
| Total                                  | 3 842   | 4 048   |

La Société établit une provision pour les créances irrécouvrables et révise régulièrement le crédit de tous ses clients.

# Provision pour créances irrécouvrables:

| En milliers de dollars               | 2011   | 2010   |
|--------------------------------------|--------|--------|
| Solde au début                       | 1 234  | 1 269  |
| Dépense pour créances irrécouvrables | 518    | 378    |
| Créances radiées et recouvrements    | ( 241) | ( 413) |
| Solde à la fin                       | 1 511  | 1 234  |

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2011

# 13. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, diverses poursuites ont été intentées contre la Société. La direction n'est pas en mesure de prédire l'issue de ces litiges et les pertes pouvant résulter du règlement ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Conséquemment, aucune provision n'a été établie dans les comptes de la Société. La Société n'a encouru aucune perte au cours de l'exercice.

# 14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2010 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée en 2011.

# Annexes A et B - Autres renseignements

Exercice terminé le 31 mars 2011

# A - Fonds du long métrage du Canada

| En milliers de dollars                              |    | 2011 |    | 2010 |
|---|----|------|----|------|
| Dépenses de support                                 |    |      |    |      |
| Aide à la production                                | 62 | 419  | 68 | 399  |
| Aide à la distribution et mise en marché            | 15 | 027  | 12 | 143  |
| Aide au développement                               | 9  | 288  | 8  | 553  |
| Aide aux longs métrages indépendants à petit budget | 2  | 284  | 2  | 407  |
| Aide à l'écriture de scénarios                      |    | 548  | 1  | 070  |
| Aide aux coproductions officielles                  |    | 420  |    | 475  |
| Aide au doublage et au sous-titrage                 |    | 446  |    | 311  |
|   | 90 | 432  | 93 | 358  |
| Activités complémentaires                           |    |      |    |      |
| Développement industriel et professionnel           | 4  | 347  | 4  | 326  |
| Participation aux festivals et marchés étrangers    | 1  | 684  | 1  | 527  |
|   | 6  | 031  | 5  | 853  |
| Dépenses de support                                 | 96 | 463  | 99 | 211  |

# **B** - Autres fonds

| En milliers de dollars                          | 2011  | 2010  |
|---|-------|-------|
| Dépenses de support                             |       |       |
| Aide aux coproductions officielles - Télévision | 273   | 233   |
| Aide à la production et au développement        | 78    | -     |
|   | 351   | 233   |
| Activités complémentaires                       |       |       |
| Développement industriel et professionnel       | 2 345 | 2 054 |
| Participation aux marchés étrangers             | 1 011 | 589   |
|   | 3 356 | 2 643 |
| Dépenses de support                             | 3 707 | 2 876 |

# Annexes C et D - Autres renseignements

Exercice terminé le 31 mars 2011

#### C - Frais de fonctionnement et d'administration

| En milliers de dollars  | 2011   | 2010   |
|---|--------|--------|
| Salaires et avantages sociaux                                       | 19 099 | 18 552 |
| Honoraires professionnels   | 2 824  | 3 421  |
| Location, taxes, chauffage et électricité                           | 1 713  | 1 699  |
| Amortissement d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels | 1 312  | 1 708  |
| Technologies de l'information                                       | 1 168  | 1 268  |
| Frais de bureau   | 968    | 935    |
| Voyages et accueil  | 816    | 937    |
| Publicité et publications   | 470    | 385    |
|   | 28 370 | 28 905 |

# D - Coûts des principaux programmes

| En milliers de dollars               | Fonds du long<br>métrage du<br>Canada | Fonds des<br>médias du<br>Canada |
|--------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| Salaires et avantages sociaux        |                                       |                                  |
| Gestion, administration et livraison | 4 126                                 | 5 215                            |
| Secteurs à services partagés         | 1 626                                 | 1 356                            |
| Secteurs en support aux opérations   | 2 244                                 | 2 727                            |
| Autres coûts                         | 1 142                                 | 301                              |
|                                      | 9 138                                 | 9 599                            |

# Gestion, administration et livraison des programmes et secteurs à services partagés

Les frais de gestion, d'administration et de livraison des programmes sont constitués de charges salariales inhérentes aux gestionnaires responsables des fonds, aux employés administratifs en soutien aux opérations et aux employés spécialisés dans la livraison des activités des programmes. Les coûts des secteurs à services partagés proviennent des salaires et avantages sociaux reliés aux départements qui desservent l'ensemble des programmes, tels que les services des finances, des communications et des stratégies et recherches.

#### Secteurs en support aux opérations

Ces coûts présentent les dépenses encourues pour supporter l'ensemble des employés attitrés à la gestion, à l'administration et à la livraison des programmes ainsi que les employés offrant les services partagés. Ils correspondent aux dépenses des secteurs des ressources humaines, des services informatiques et des ressources matérielles. Les frais sont notamment constitués de salaires, d'honoraires professionnels, de frais de loyers et de coûts de technologie de l'information. Ces coûts ne comprennent pas la dépense d'amortissement d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels.

#### **Autres coûts**

Les autres coûts proviennent des dépenses de fonctionnement, autres que les salaires et les amortissements, engendrés par la gestion, l'administration et la livraison des programmes, ainsi que par les secteurs à services partagés.